

RCS : CANNES
Code greffe : 0602

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CANNES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2010 B 00076
Numéro SIREN : 518 675 566
Nom ou dénomination : 1862 WINES AND SPIRITS

Ce dépôt a été enregistré le 08/02/2021 sous le numéro de dépôt 827



Vincent FELINE

COMMISSAIRE AUX COMPTES
inscrit près de la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence

10 Rue de la République
13001 Marseille

1862 WINES AND SPIRITS

Société à responsabilité limitée au capital de 800.000 €

Siège social : 5, rue Maréchal Joffre 06400 CANNES

RCS CANNES 518 675 566

Vincent FELINE
10 rue de la République
13001 Marseille

Siren 518 122 908
Inscription CRCC Aix en Provence 1100062897



RAPPORT DE TRANSFORMATION

Rapport du commissaire à la transformation et du commissaire aux comptes sur la transformation de la société « S.A.R.L 1862 WINES AND SPIRITS » de S.A.R.L en S.A.S en date du 01 mars 2021 :

**Aux associés de la
S.A.R.L
« 1862 WINES AND SPIRITS »**

En ma qualité d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L 223-43 du Code de Commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application de l'article L 224-3 du Code de Commerce de la décision des associés de la société « S.A.R.L **1862 WINES AND SPIRITS** » en date du 31 décembre 2020, j'ai établi le présent rapport afin :

- de vous présenter mon analyse de la situation de votre société ainsi que les agrégats définissant le niveau d'activité de l'entreprise;
- de vous faire connaître mon appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de me prononcer, en application des articles L 224-3 et R 224-3 du Code de Commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Présentation de la société :

La société a actuellement pour activité la création, l'acquisition et l'exploitation de fonds de commerce, de vins et de liqueurs, de spiritueux et d'épicerie fine.

La société, « **1862 SARL WINE AND SPIRITS** », SARL au capital de 800.000 €, composée de 10.000 parts de 80 € chacune, Siren 518 675 566, dont le siège social est situé au 45 Rue du Maréchal Joffre, 06400 CANNES immatriculée dans le ressort du greffe du

Vincent FELINE
10 rue de la République
13001 Marseille

Siren 518 122 908
Inscription CRCC Aix en Provence 1100062897

 commissaire
aux comptes



tribunal de commerce de Cannes en date du 21 novembre 2003
clôture son exercice comptable en date du 31 décembre de chaque
année.

Monsieur Albert BOGE est actuellement gérant et associé
majoritaire de ladite société.

La société a actuellement pour activité la création, l'acquisition et
l'exploitation de fonds de commerce, de vins et de liqueurs, de
spiritueux et d'épicerie fine.

Opération envisagée :

Lors de la prochaine assemblée du 01 mars 2021, la société
« **SARL 1862 SARL WINE AND SPIRITS** », envisage la
transformation de la société du statut de S.A.R.L en S.A.S.

Du fait de la transformation, le mandat de gérance de Monsieur
Albert BOGE prendrait fin et deviendrait président de la société
sous sa nouvelle forme de S.A.S.

Son siège social, et la date de clôture de l'exercice actuels n'en
seraient pas modifiés.

Pour rappel cette transformation régulièrement exécutée
n'entraînera pas la création d'une personne morale nouvelle.

De même, le capital social resterait fixé à 800.000 €.

Mission du commissaire à la transformation.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au
regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale
des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces
diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du
patrimoine, en terme d'existence, de droits et d'obligations,
d'appartenance et d'évaluation.
- à vérifier, si compte tenu des évènements survenus depuis la
date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux
propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes
comptables que celles utilisées pour l'établissement des
derniers comptes annuels est au moins égal au montant du
capital social.

Le commissaire à la transformation a en charge notamment de vérifier la réalité des éléments de passif et qu'il n'existe pas d'éléments significatifs non comptabilisés au passif du bilan. Il prend également connaissance des comptes appliquées par la société et de vérifier que celles-ci sont conformes aux règles applicables en France.

J'ai également apprécié les conditions et les critères, de nature sociale, ou économique, qui ne compromettent pas la continuité d'exploitation.

Egalement, le commissaire à la transformation s'attache notamment à appréhender la survenance de risques ou la réalisation de pertes de nature à pouvoir remettre en cause le montant des capitaux propres.

Afin de pouvoir exécuter mes diligences, il m'a été transmis les comptes annuels détaillés au 31 décembre 2019, date des derniers exercices sociaux clos.

La synthèse de mon analyse sur ces comptes établis fait ressortir une situation de la société qui est la suivante :

- Les derniers comptes annuels, qui n'ont fait l'objet ni d'un audit ni d'un examen limité, ont fait apparaître un chiffre d'affaires de 1.547 K€ et un bénéfice de 116 K€. Les capitaux propres sont par conséquent de 1.123 K€ au 31 décembre 2019

Pour rappel, le capital social est de 800.000 €

De plus j'ai obtenu un projet de comptes annuels des comptes clos au 31 décembre 2020 qui indique un bénéfice significatif de 79 K€, projet de comptes qui renforce mon opinion émise sur le montant des capitaux propres.

De même, je me suis attaché à m'assurer que les éléments inscrits à l'actif de la société étaient correctement évalués et qu'aucun risque n'était pas provisionné.

Conclusion

Dans le cadre de la transformation envisagée, concernant la situation de votre société, la « **S.A.R.L 1862 WINES AND SPIRITS** » telle qu'elle est analysée ci-dessus, je n'ai pas d'observation sur la valeur des biens composant l'actif social.

Vincent FELINE
10 rue de la République
13001 Marseille

Siren 518 122 908
Inscription CRCC Aix en Provence 1100062897

 commissaire
aux comptes

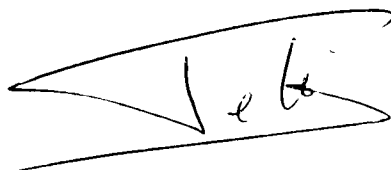


Sur la base de mes travaux, j'atteste que le montant des capitaux propres sera au moins égal au montant du capital social.

Fait à Marseille, le 29 janvier 2021

Vincent FELINE

Commissaire à la transformation.



Vincent Feline

Expert Comptable - Commissaire aux comptes
10 Rue de la République - 13001 Marseille
Port. 06 27 15 50 35
Mail : cabinet.feline@hotmail.fr
SIRET 518 122 908 00016 - APE 6920 Z

Vincent FELINE
10 rue de la République
13001 Marseille

Siren 518 122 908
Inscription CRCC Aix en Provence 1100062897

 commissaire
aux comptes